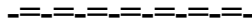


# LA CHARTE DU RANDONNEUR



**L**es circuits pédestres sont aussi souvent que possible tracés en pleine nature. Ils ne sont ni des routes ni des trottoirs. Il convient donc :

- de ne pas craindre la marche en terrain parfois difficile,
- d'être équipé de façon à assurer sa sécurité (bonnes chaussures de marche, vêtements adaptés à la météo, canne ou bâtons si besoin, boisson en quantité suffisante, collation.....)

**T**out adhérent devra en outre respecter les règles de base du randonneur :

- respecter les espaces protégés, rester sur les sentiers, refermer les clôtures, récupérer ses déchets, partager les espaces naturels, être discret avec les animaux, laisser les fleurs pousser....
- Respecter la propriété privée et ne pas cueillir de fruits même si les branches surplombent la voie publique,
- rechercher les contacts humains...

**L**a vie d'un groupe est précaire ; elle dépend de l'attitude de chacun : s'efforcer de ne pas lui porter atteinte. Les organisateurs de randonnées sont bénévoles :

- leur faciliter le travail dans la mesure du possible,
- rester groupés et aider les retardataires qui se trouvent peut-être en difficulté,
- en cas «d'arrêt technique» le randonneur doit en avertir le serre-file et laisser son bâton où son sac visible au bord du chemin,
- si un randonneur décide de quitter la randonnée quel qu'en soit le motif, il doit en avertir l'animateur, devant témoin, et sera libre de partir de son côté sous sa propre responsabilité.

**S**ur les tronçons de route où circulent des voitures, il est convenu de marcher à gauche, colonne par un sauf indication contraire des accompagnateurs qui ont reconnu auparavant le parcours et ses dangers éventuels (le meneur en tête et le serre-file à l'arrière ).

**T**oujours se regrouper avant la traversée d'une route, d'un pont, d'un village et attendre les consignes du meneur.

**N**os amis les chiens ne sont pas admis dans les randonnées.

**N**otre association possède un site où on peut consulter tous les documents : statuts, règlement intérieur, charte du randonneur, etc...

**N**e pas se départir de sa bonne humeur, même si un nuage vient un court instant cacher le soleil !

